

RESSOURCES

HUMAINES

MANAGEMENT

Titularisation
Loi « Sauvadet » :
un bilan en
demi-teinte_p.60

STATUT

10 questions
Les officiers supé-
rieurs de sapeurs-
pompiers_p.64

MA CARRIÈRE

Le rôle de l'assistant
de gestion comptable va
se complexifier_p.68

Retrouvez nos pages mobilité_p.72

CAHIER EMPLOI

150
petites annonces

Semaine du 6 au 12 octobre 2014

TENDANCES

Lutte contre le tabagisme : être un employeur exemplaire

Plus de 13 millions de Français fument, soit 30% de la population! Une habitude responsable d'1 décès sur 7, soit 73000 par an. «Et pourtant, la lutte contre le tabagisme mobilise moins qu'hier, occultée par d'autres problèmes de santé publique comme l'obésité ou la sédentarité», constate Charlotte Marchandise-Franquet, adjointe déléguée à la santé de Rennes et nouvelle présidente du Réseau français des villes-santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette association a publié en juin une brochure intitulée «Lutte contre le tabac: les collectivités locales comme employeurs exemplaires» (*). «Ces dernières sont souvent l'employeur principal de leur commune et leurs agents couvrent plusieurs catégories sociales, poursuit-elle. Elles sont donc bien placées pour s'impliquer dans la prévention et aider leurs agents à arrêter de fumer.» La brochure présente aux employeurs territoriaux plusieurs pistes pour agir, qui s'appuient sur des initiatives prises par des villes adhérentes au réseau.

Suivi personnalisé

Certaines comme Nancy, Villeurbanne ou Nice dépassent largement le simple respect des dispositions légales en matière de santé et de sécurité, et vont jusqu'à faciliter l'accès au sevrage tabagique de leurs agents. C'est le cas aussi de Rennes métropole. «Nous proposons aux agents volontaires un suivi personnalisé par une infirmière tabacologue extérieure - que nous



J. COBIN/ANDIA

« Les collectivités sont bien placées dans la mesure où elles sont souvent l'employeur principal de la commune. »

*Charlotte Marchandise-Franquet,
nouvelle présidente du Réseau français
des villes-santé de l'OMS*

rémunérons -, qui vient dans nos locaux effectuer des consultations», expose Marie d'Aguanno, médecin, responsable du service «santé au travail». Ce suivi a été proposé en priorité aux agents de catégorie C, pour qui «l'accès aux soins est plus difficile, et les personnels peuvent venir sur leur temps de travail», précise-t-elle. Grâce à un partenariat avec la mutuelle MNT, les agents adhérents bénéficient d'une aide de 50 euros par an pour l'achat de substituts nicotiques. Au total, 250 personnes ont bénéficié de ce dispositif, et après quatre mois, 41% d'entre eux avaient arrêté de fumer. *Isabelle Verbaere*

(*) A télécharger sur: www.villes-sante.com

QUE FAIRE QUAND...



DANIEL DONZEL,
coach de transition et d'accompagnement
au changement, ex-DRH de collectivité

Une équipe se réorganise

A la suite d'un changement de mandat, il vous faut réorganiser un service. Cherchez d'abord à renforcer la cohésion entre le politique, la direction générale et les chefs de service sur une lecture de l'environnement, une vision des enjeux par des séminaires élus-cadres. Ensuite seulement, vous pourrez lancer la déclinaison en projets. Développez la pédagogie auprès des collaborateurs de terrain par la tenue de réunions de service destinées à recueillir des observations sur la vision et les enjeux politiques. La présence d'un membre de la direction générale est intéressante à ce niveau. L'objectif? Créer les conditions favorables pour libérer les forces de proposition de chacun sur le «comment on avance ensemble» et sur quels projets? Organisez aussi des rencontres courtes et régulières avec l'encadrement de proximité pour identifier les obstacles.